



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale des affaires
culturelles**

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Incendie de la cathédrale de Nantes :
le préfet mobilise l'ensemble des acteurs pour
la sécurisation puis la reconstruction de l'édifice.**

Nantes, le 21 juillet 2020

Suite à l'incendie de la cathédrale de Nantes survenu le 18 juillet dernier, Claude d'Harcourt, préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique, a réuni hier en préfecture l'ensemble des acteurs concernés afin de définir le plan de charge des prochaines semaines, en présence de la DRAC des Pays de la Loire, des représentants du diocèse, des services de l'État, de l'Agence régionale de la Santé, de la police judiciaire, du SDIS 44, de la Ville de Nantes et de l'architecte en chef des monuments historiques.

Le point a été fait sur la mise en sécurité du bâtiment et des œuvres de valeur, qui s'opère en lien avec la Ville de Nantes et le conseil départemental de Loire-Atlantique. La présentation détaillée des dégâts constatés à ce stade a permis de dégager deux phases successives, tenant compte des nécessités de l'enquête judiciaire en cours et des différentes expertises à conduire :

- **une première phase de mise en sécurisation (deux à trois semaines) :**
 - sécurisation, curage des pierres fracturées, consolidation ponctuelle et pose des filets de façon à permettre le travail des enquêteurs
 - remplacement des étais de la tribune et de la fenêtre
- **une seconde phase de nettoyage et tri des vestiges (un mois) :**
 - pour trier, inventorier et stocker les éléments dans les chapelles

Une expertise relative à la pollution potentiellement générée par l'incendie, liée notamment à la combustion d'éléments en plomb, est engagée dès cette semaine.

À l'issue de ces premières étapes, un diagnostic général concernant les travaux de restauration pourra être établi sous la supervision de l'architecte en chef des monuments historiques et permettra d'établir de premières estimations de coût et de calendrier.

L'État prendra toute sa part dans la restauration de l'édifice. Les travaux seront placés sous la maîtrise d'ouvrage de la DRAC des Pays de la Loire. S'agissant de l'orgue, sa reconstruction sera engagée avec l'expertise de la Commission nationale des Monuments historiques.

Des points d'information réguliers seront tenus afin de rendre compte de l'avancement de l'ensemble des opérations engagées.

Préfecture de la région Pays de la Loire
Service régional de la communication interministérielle

02 40 41 20 91 / 92
pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr

6 quai Ceineray - BP 33515
44035 Nantes